

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2101

Edition du  
23 novembre 2015

DANS CE NUMÉRO

---

**Le Conseil des Etats, bastion anti-UDC** (Yvette Jaggi)

L'UDC progresse au Conseil national, mais plafonne à la Chambre des cantons

**Mais comment donc contrer l'UDC?** (Jean-Daniel Delley)

La résistible ascension de l'UDC (2/2)

**Schengen, un atout majeur pour notre sécurité** (Jacques Guyaz)

Pour la Suisse, l'accès au Système d'information Schengen est crucial

**Formation professionnelle: mythes et réalités** (Lucien Erard)

Entre apprentissage, matu professionnelle et HES

**Haro sur la statistique** (Jean-Daniel Delley)

Une menace pour la science, l'économie, les groupes d'intérêts et la pertinence des politiques publiques

**La souveraineté financière cantonale au prix fort** (Yvette Jaggi)

La collaboration confédérale et les finances publiques malmenées par la concurrence fiscale entre les cantons

**Finances genevoises: Un triste (E)tat** (Invité: Jean-Marie Delley)

Le blocage paraît complet. Et pourtant une autre démarche est possible

# Le Conseil des Etats, bastion anti-UDC

L'UDC progresse au Conseil national, mais plafonne à la Chambre des cantons

Yvette Jaggi - 23 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28450>

Les élections fédérales 2015 l'auront pleinement confirmé: l'UDC est un parti du peuple. Il gagne les élections à la proportionnelle mais ne progresse pas - et même recule dans certains cas - d'une élection au système majoritaire à l'autre.

Le parti, toujours alimenté en idées et sans doute en fonds par Christoph Blocher, puise dans cette constante politique de quoi nourrir sa méfiance à l'égard des élites que sont à ses yeux notamment les députés au Conseil des Etats, les membres des gouvernements cantonaux, les édiles des grandes villes.

A l'automne 1999, l'UDC passait de 29 à 44 élus au Conseil national, une progression historique de 15 sièges, à côté de laquelle l'avance de 54 à 65 sièges enregistrée le 18 octobre dernier paraît relativement modeste. En seize ans, le nombre de sénateurs UDC diminuait de 7 à 5.

Inversement, toujours par rapport à 1999, le PS

poursuivait son déclin de 51 à 43 conseillers nationaux, mais accroissait sa présence au Conseil des Etats, doublant même son effectif qui est passé de 6 à 12 députés.

Ce dimanche 22 novembre avaient lieu les ultimes confrontations pour le Conseil des Etats. Dans les deux cas, les candidats UDC ont clairement échoué. C'était attendu à Zurich mais pas forcément en Argovie où Hansjörg Knecht pointait en première position, devant le président du PLR suisse Müller qui l'a finalement emporté. Il rejoint donc la très appréciée socialiste Pascale Bruderer au «*Sénat fédéral*» - comme le fait à Zurich le libéral-radical Ruedi Noser qui siègera au côté d'un autre nouveau, le socialiste Daniel Jositsch, brillamment élu dès le premier tour.

Au total, le PDC, parti traditionnellement le plus fort à la Chambre des cantons, partage désormais cette position avec le PLR, qui passe de 11 à 13 députés. Les Verts (VD) et les Verts libéraux (ZH)

auront les uns et les autres un siège de moins au cours de la prochaine législature.

Les femmes sénatrices se retrouvent elles aussi en effectif réduit, puisque Christine Egerszegi-Obrist et Verena Diener Lenz (ZH), qui ne se représentaient pas, ont toutes deux été remplacées par un député. En 2003, onze femmes avaient été élues au Conseil des Etats; cette année, sept seulement y prennent place.

Pour les quatre ans qui viennent, le Parlement se présente donc [ainsi](#) (Conseil national, Conseil des Etats, Assemblée fédérale):

- UDC: 65 CN, 5 CE, total AF: 70
- PS: 43 CN, 12 CE, total AF: 55
- PLR: 33 CN, 13 CE, total AF: 46
- PDC: 27 CN, 13 CE, total AF: 40
- Verts: 11 CN, 1 CE, total AF: 12
- Autres: 21 CN, 2 CE, total AF: 23.

# Mais comment donc contrer l'UDC?

La résistible ascension de l'UDC (2/2)

Jean-Daniel Delley - 14 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28418>

L'UDC peut se targuer d'être un parti populaire. En concentrant son action sur un petit nombre de thèmes, elle parvient à rallier les voix de celles et ceux qui se sentent menacés par la globalisation de l'économie et de la culture. Alors même que ce parti agit de manière systématique contre les intérêts des milieux qu'il prétend défendre.

Mais dénoncer cette escroquerie ne suffit pas. Les autres partis et notamment la gauche sont désormais sommés de prendre au sérieux les inquiétudes que révèle le succès de l'UDC.

Les résultats des dernières élections fédérales montrent que l'UDC est parvenu à s'implanter sur l'ensemble du territoire et dans toutes les couches sociales ([DP 2100](#)). Le parti blochérien a construit son attractivité en évoquant sans relâche les dangers auxquels la Suisse est selon lui exposée: les étrangers, qu'ils soient requérants d'asile ou bénéficiaires de la libre circulation, délinquants, bénéficiaires de l'aide sociale ou musulmans. Et surtout l'Europe qui ne penserait qu'à annexer la citadelle helvétique pour lui imposer ses lois.

Lorsque l'UDC se risque sur d'autres terrains – élection du Conseil fédéral par le peuple, développement des droits

populaires en matière de politique étrangère – elle ne rencontre guère d'écho. Mais la constante dénonciation de la menace étrangère, le plus souvent construite sur des cas particuliers montés en épingle, lui vaut certificat de compétence dans le domaine.

Cette compétence reconnue par l'électorat constitue un véritable tour de force. En effet, d'une part l'UDC n'a jamais contribué de la moindre manière à la résolution des problèmes qu'elle dénonce. Et, d'autre part, elle parvient à déployer la menace étrangère comme un paravent qui dissimule ses positions radicalement contraires aux intérêts de la plupart de ses sympathisants.

Que ce soit en matière sociale ou fiscale, l'UDC, contrairement à d'autres formations nationalistes européennes, suit une ligne résolument ultralibérale, plus favorable aux possédants qu'aux petites gens. Elle attache peu d'importance à la formation, pourtant le seul capital dont dispose le pays, pas davantage qu'à l'aménagement du territoire, condition de survie d'une paysannerie qu'elle prétend pourtant défendre. Et, s'agissant de la politique de sécurité, elle ne jure que par une armée de grand-papa, inapte à faire face aux menaces

actuelles.

L'électorat de l'UDC apporte un démenti cinglant à la théorie du choix rationnel de [Downs](#), selon laquelle le citoyen opte pour le parti dont le programme se rapproche le plus de ses intérêts et qui a prouvé antérieurement qu'il tenait ses promesses. Il confirme par contre le constat désabusé de [Raymond Aron](#): le citoyen ne considère pas d'abord ses intérêts, mais se laisse guider par ses passions.

Il faut bien sûr dénoncer sans relâche l'imposture d'un parti qui glorifie une souveraineté nationale fictive et masque sa défense des nantis derrière la stigmatisation de l'étranger. Mais cela ne suffit plus.

## Au-delà de la dénonciation

En réalité, les analyses électorales, en Suisse comme dans les démocraties dites avancées, mettent en évidence l'importance décroissante du statut social ainsi que de l'appartenance de classe ou religieuse dans le choix des électeurs. Ces derniers réagissent plutôt à la perception de problèmes particuliers et à l'importance qu'ils leur attribuent à un moment donné.

Certes, la ligne de conflit droite-gauche n'a pas disparu, mais elle est relativisée par la

montée d'autres fractures. Par exemple, celles qui opposent libéraux (ouverture) et conservateurs (fermeture) pour ce qui est des valeurs de société, perdants et gagnants du processus de globalisation économique, contributeurs (les classes moyennes) et bénéficiaires de l'Etat social.

A quoi s'ajoute le fait que nombre d'évolutions paraissent subies plutôt que choisies, ce qui renforce évidemment la perception d'une relative impuissance de la part des autorités politiques. Le point commun à tous ces phénomènes? Ils créent un sentiment d'insécurité, de désarroi qui conduit à rechercher un bouc émissaire – l'étranger, l'Europe – responsable commode de nos insatisfactions, de nos frustrations et qui nourrit le vote protestataire dirigé contre

la classe politique.

C'est sur ce terrain que se jouera le combat décisif. Opposer aux réponses fallacieuses de l'UDC des actions propres à rassurer concrètement. Or, au sentiment d'insécurité engendré par la libre circulation des personnes n'ont répondu que des mesures dites d'accompagnement insuffisantes et mal appliquées. Voyez le Tessin qui manifeste un fort rejet des travailleurs frontaliers et de l'Europe. Ses autorités se révèlent plus promptes à dénoncer les effets négatifs de l'afflux de main-d'œuvre étrangère qu'à lutter efficacement contre la sous-enchère salariale pratiquée par le patronat local. *A contrario*, la toute récente unanimité à Genève pour une [inspection du travail paritaire](#) va dans le bon sens.

Au-delà de ces réassurances concrètes, c'est aussi d'une vision de l'avenir dont nous avons besoin. La libre circulation est une condition essentielle de notre succès économique, affirme le discours officiel. Pourtant l'objectif de croissance ne peut tenir lieu de perspectives pour celles et ceux qui trouvent refuge dans l'offre de l'UDC, protagoniste d'une Suisse clôturée et figée dans son passé.

A cet égard, la gauche est particulièrement interpellée, elle qui dans son histoire a su proposer des modèles économiques et sociaux alternatifs, tel le coopérativisme. Et qui aujourd'hui semble surtout occupée à atténuer les effets délétères d'une société qu'on dirait privée de gouvernail.

## Schengen, un atout majeur pour notre sécurité

Pour la Suisse, l'accès au Système d'information Schengen est crucial

---

Jacques Guyaz - 22 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28446>

Schengen, c'est fini. Il faut sortir de Schengen. Avec l'afflux sans précédent des migrants sur la route des Balkans et l'émotion suscitée par les attentats du 13 novembre à Paris, on entend tout et n'importe quoi sur ces accords qui ouvriraient nos frontières à tous les vents mauvais du terrorisme.

Il est temps de revenir aux textes et d'aller y voir de plus près.

Le traité lui-même, document de 1985, d'avant la chute du mur de Berlin, nous parle d'un monde aujourd'hui englouti, d'une Europe bien sage, bien organisée et un peu naïve. Les mots de réfugié, de migrant ou de terroriste n'y figurent pas. Il

n'est alors question que de lutte contre la criminalité. Le document important, celui qui fait foi, est la [Convention d'application](#) publiée le 22 septembre 2000. Ces textes ont été repris par la Suisse depuis le 1er mars 2008, après avoir été approuvés par le souverain le 5 juin 2005, à la majorité de 54,6%.

Les deux premiers paragraphes de l'article 2 disent l'essentiel. Tout d'abord, *«les frontières intérieures peuvent être franchies en tout lieu sans qu'un contrôle des personnes soit effectué»*. On réduit souvent Schengen à cette simple phrase.

Le second paragraphe est on ne peut plus clair: *«Toutefois, lorsque l'ordre public ou la sécurité nationale l'exigent, une Partie Contractante peut, après consultation des autres Parties Contractantes, décider que, durant une période limitée, des contrôles frontaliers nationaux adaptés à la situation seront effectués aux frontières intérieures. Si l'ordre public ou la sécurité nationale exigent une action immédiate, la Partie Contractante concernée prend les mesures nécessaires et en informe le plus rapidement possible les autres Parties Contractantes.»* La Convention prévoit donc très explicitement la reprise des contrôles frontaliers lorsque la situation l'exige.

Nul besoin donc de sortir de Schengen en cas d'urgence. En revanche, il y a nécessité d'expliquer en quoi l'ordre public ou la sécurité nationale sont menacés. La situation actuelle de la France face au terrorisme rend évident le recours à ce paragraphe. Nous invitons ceux qui, en Suisse, s'en prennent à Schengen à relire les textes et à s'en tenir à une argumentation rationnelle à propos des dangers menaçant

actuellement notre ordre public et notre sécurité nationale, s'ils veulent invoquer cet article 2.

La Suisse a-t-elle adhéré à Schengen pour supprimer le contrôle des personnes? Évidemment non, pour la raison très simple que ces contrôles étaient déjà très faibles auparavant. Les flux de passage de la frontière de plus en plus grands rendent tout simplement impossibles des contrôles exhaustifs, ne serait-ce qu'en raison du nombre limité de fonctionnaires de police. Même dans sa situation actuelle, la France ne pourra effectuer que des contrôles aléatoires, sans compter le nombre de passages et de routes dépourvus de fonctionnaires permanents.

La participation au SIS (Système d'information Schengen) constitue l'une des raisons principales de l'adhésion de la Suisse à ce traité. Le SIS permet l'accès à des bases de données de personnes et d'objets signalés dans tous les pays participants. Les chapitres sur l'entraide judiciaire et les demandes d'asile sont bien sûr extrêmement importants.

Quitter Schengen reviendrait pour notre pays à devenir sourd et aveugle d'une part face au terrorisme et aux mafias et, d'autre part, face aux demandeurs d'asile. Le périmètre de la Suisse deviendrait une frontière extérieure de l'Union

européenne, ce qui autoriserait nos voisins à procéder à des contrôles systématiques... qu'ils ne feront sans doute pas. La menace implicite n'en resterait pas moins toujours présente.

Il est un autre point rarement mentionné: en fait, pour le voyageur, Schengen n'a rien changé du tout en ce qui concerne les [contrôles douaniers](#)... En souscrivant à Schengen, la Suisse n'a pas adhéré à l'union douanière européenne qui prévoit la libre circulation des biens au sein de l'UE. Les gardes-frontières helvétiques ont toujours le droit d'examiner les marchandises et de demander les pièces d'identité des voyageurs – *distinguo* pas si subtil que ça entre contrôle de police et contrôle de douane.

Remarquons que beaucoup de pays ont démantelé leurs postes de contrôle et de douane – on passe d'Allemagne en Belgique ou aux Pays-Bas sans que rien ne le signale dans le paysage, si ce n'est un panneau à peine visible. Nos postes de douane, eux, restent debout, solides, dignes des «Toblerone» hérités de la deuxième guerre mondiale.

L'augmentation considérable de nos ressources en informations sur les menaces extérieures représente sans doute le principal apport de Schengen pour notre pays. S'en prendre à ce traité est véritablement un contresens absolu.

# Formation professionnelle: mythes et réalités

Entre apprentissage, matu professionnelle et HES

Lucien Erard - 18 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28431>

L'apprentissage en entreprise a ses avantages: initiation au monde du travail et à ses contraintes, acquisition des gestes et des connaissances indispensables à l'exercice d'un métier, formation adaptée au marché de l'emploi.

Il offre une alternative irremplaçable pour des milliers d'adolescents qui, chaque année, quittent l'école à 16 ans et n'auraient sinon aucune chance de s'intégrer professionnellement. Vite rentable et peu payé, l'apprenti a longtemps représenté un apport intéressant dans le commerce, l'artisanat, l'industrie et les services.

Dès les années 80, les critiques se sont multipliées: exploitation des apprentis, changements toujours plus fréquents de profession, de branche et d'entreprise, métiers devenus plus complexes et plus difficiles. On a alors renforcé sensiblement les exigences tant pour la formation organisée en entreprise que pour les écoles professionnelles.

On a surtout développé les hautes écoles professionnelles, les HES. Les formations gagnent en qualité, mais la charge pour les entreprises augmente et il devient plus difficile de trouver suffisamment de places d'apprentissage, notamment dans les entreprises étrangères

qui en ignorent le fonctionnement.

L'entreprise forme un personnel souvent très spécialisé, adapté à ses besoins et à ceux de la branche. Elle a intérêt à ce qu'existent, sur le marché du travail, des gens qu'elle a elle-même formés. Ces salariés sont cependant mal préparés à l'évolution des techniques et aux changements d'emploi toujours plus fréquents. Il leur est difficile de se recycler dans de nouveaux métiers et ils restent donc liés aux entreprises de la région qui les ont formés. Ils se retrouvent en grande difficulté si leur métier disparaît ou simplement évolue.

Le monde politique est convaincu qu'il faut encourager l'[apprentissage dual](#) et va jusqu'à y voir, bien que rien ne le prouve, l'origine de la prospérité helvétique. Il est certes plus glorieux d'attribuer nos succès à la qualité de nos salariés si bien formés en entreprise plutôt qu'à un système fiscal particulièrement attractif, aux cadres diplômés de nos hautes écoles et à une main-d'œuvre étrangère très qualifiée.

Pourquoi ce choix? D'abord pour des raisons financières: l'apprenti qui ne fréquente l'école qu'un ou deux jours par semaine coûte moins cher à l'Etat que celui formé en école,

et plus tard son salaire restera [inférieur](#) de près de moitié.

Pour les entreprises, au contraire, l'apprentissage est devenu plus coûteux: la plupart des métiers s'avèrent plus compliqués; il faut du personnel pour former l'apprenti qui souvent ne devient rentable qu'après deux ou trois ans.

On sait que le futur salarié n'a souvent pas une formation suffisante et restera confiné aux tâches les plus simples s'il n'a pas une maturité et/ou l'accès aux hautes écoles spécialisées mises en place par les cantons et la Confédération. On peut se demander s'il ne serait pas plus rentable pour nos entreprises - et pour leurs apprentis - d'organiser la formation de base en école pour offrir seulement ensuite des stages en entreprise.

Les tenants de l'apprentissage se heurtent à deux obstacles: le manque de places d'apprentissage et souvent le peu d'intérêt pour les métiers concernés. Or il ne suffit pas de prêcher en faveur de l'apprentissage ni de ses atouts.

Les enfants, les parents savent que c'est à l'école que se joue leur avenir. A 16 ans, pour choisir un métier, sans autres perspectives, il faut souvent y être contraint. Ils constatent

que les salaires sont médiocres, les changements d'orientation fréquents, la poursuite d'éventuelles études difficile et coûteuse. Certes, tous ne parviendraient pas à exercer les métiers dont ils rêvent, mais beaucoup pourraient, en poursuivant leur scolarité, occuper plus tard les postes qu'on offre aux immigrés, faute de résidents suffisamment formés. C'est pourquoi, à côté de candidats motivés, l'apprentissage n'est souvent que le second choix pour des écoliers en difficultés scolaires.

Sous prétexte d'encourager l'apprentissage, de nombreux cantons, sans vraiment oser le dire, ont introduit un véritable [numerus clausus](#), en limitant le nombre de classes conduisant à la maturité et aux hautes écoles.

Ce refus d'offrir à nos jeunes l'accès aux métiers dont ils rêvent nous contraint à chercher à l'étranger des professionnels déjà formés et qui manqueront à leur pays

d'origine. Une politique d'immigration dont la dénonciation constitue le fonds de commerce de ceux qui sont les premiers à diminuer les budgets de la formation.

Heureusement la voie de la maturité professionnelle et des hautes écoles spécialisées est désormais ouverte. Certes plus longue et plus coûteuse, elle apporte un complément irremplaçable à notre système de formation. Reste aussi les écoles privées pour ceux qui ont de l'argent.

## Haro sur la statistique

Une menace pour la science, l'économie, les groupes d'intérêts et la pertinence des politiques publiques

Jean-Daniel Delley - 20 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28435>

«*Je ne veux pas le savoir.*» C'est ainsi que l'on pourrait résumer trois motions récemment déposées et qui visent toutes à affaiblir gravement l'appareil statistique helvétique.

En septembre dernier, le Parlement a débattu en urgence de la situation créée par le franc fort ([DP 2074](#)). A cette occasion, on a entendu l'habituelle litanie des plaintes sur la fiscalité trop élevée et la bureaucratie trop lourde qui asphyxieraient les entreprises.

En particulier, l'Office fédéral de la statistique (OFS) s'est trouvé dans la ligne de tir des partisans d'un Etat svelte, qui semblent ignorer les effets

létaux de certaines cures d'amaigrissement.

Deux députés UDC ont proposé que les entreprises de moins de 50 salariés, y compris les entreprises agricoles, soient libérées de l'obligation de fournir des informations à l'OFS ([motion 15.3433](#)) et que soient étudiés les moyens d'alléger les obligations statistiques des plus grandes entreprises ([motion 15.3439](#)). Les deux motions ont trouvé l'appui sans faille des parlementaires bourgeois, contre l'avis du Conseil fédéral. A noter que les démocrates-chrétiens Meier-Schatz (SG) et Neiryndck (VD) ainsi que le groupe vert libéral ont résisté à cette vague de simplification

administrative aussi irréfléchie que contreproductive.

Reste au Conseil des Etats à corriger cet écart. Mais ce n'est pas tout. Emporté par la vague qu'il a lui-même suscitée, le groupe UDC [demande](#) encore que le budget de l'OFS soit réduit de moitié dans le prochain budget.

Ce genre de propositions montre à quel point un débat urgent ne contribue guère à l'analyse sérieuse d'une situation et sert surtout à rouler les mécaniques pour donner l'illusion de l'action.

Si ces motions étaient mises en œuvre, nombre de politiques publiques perdraient les bases

factuelles qui les justifient. Sans données démographiques, pas de prévisions possibles pour le financement des retraites. Sans séries statistiques, la science, l'économie, les groupes d'intérêt seraient privés des ressources essentielles à leur fonctionnement. Sans informations sur l'évolution des prix, pas de politique monétaire. Les statistiques sur les salaires dans les différentes branches constituent un élément indispensable aux négociations collectives entre partenaires sociaux.

Priver l'OFS des données sur

98% des entreprises - celles qui emploient moins de 50 salariés - c'est donner de la place économique helvétique une image faussée, celle d'un conglomérat de multinationales.

L'OFS ne cesse de rechercher des économies, pour lui-même et pour les fournisseurs de données. En 2003, il a renoncé à enregistrer les statistiques touristiques. Au grand dam de la branche et des cantons les plus concernés, qui ont obtenu leur réintroduction en 2005. Il a abandonné le coûteux recensement décennal au profit de l'analyse des bases de

données officielles et privilégie la transmission électronique des informations. Il ne collationne pas n'importe quelles données selon son bon plaisir, mais obéit à des mandats du législateur et travaille en étroite collaboration avec les milieux touchés par son activité. Bref, ce à quoi nous invite la majorité aveuglée du Conseil national, c'est à un vol sans visibilité où prévalent les idées reçues, les préjugés. Une option qui venant de l'UDC ne nous surprend guère, mais qui traduit une légèreté et un suivisme inquiétant de la part des partis bourgeois.

## La souveraineté financière cantonale au prix fort

La collaboration confédérale et les finances publiques malmenées par la concurrence fiscale entre les cantons

Yvette Jaggi - 21 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28439>

Le fédéralisme ne figure pas nommément dans la Constitution fédérale. Il n'en représente pas moins «une maxime politique, un principe structurel essentiel, une culture vécue autant par les institutions que par les citoyens» selon les [experts en fédéralisme](#).

La souveraineté fiscale et financière des cantons n'est pas non plus expressément affirmée dans la Constitution. Elle ne s'en trouve pas moins garantie de fait par des dispositions relatives aux «sources de financement

suffisantes» que la Confédération doit aux cantons ([art. 3](#)) et à l'harmonisation fiscale des impôts directs ([art. 129](#)). Mais cette dernière, instaurée en 1993, demeure formelle et ne porte sur aucune des trois options essentielles, qui concernent les barèmes, les taux et les montants exonérés de l'impôt.

La voie est donc ouverte à la concurrence fiscale entre les cantons, qui peuvent dès lors la pratiquer en toute légalité et souveraineté - et ne se gênent pas de le faire.

Cette concurrence fiscale a un caractère triplement ravageur: pour la compréhension du fédéralisme, pour la solidarité confédérale telle que mise en œuvre par la péréquation financière ainsi que pour la somme et la structure des ressources des cantons.

### La collaboration confédérale tarifée

Le fédéralisme est d'abord, on l'a vu, un principe d'organisation reposant sur la collaboration entre les institutions fédérées, qui gardent une marge



d'autonomie fondamentale. Comparée aux plus grands Etats fédéraux - Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Etats-Unis, Inde ou Russie - elle est particulièrement étendue en Suisse, pour des raisons historiques.

Dans la Confédération helvétique, constituée en plus de trois siècles par agrégation autour du noyau initial, la collaboration se développe au gré des intérêts reconnus communs, pour des questions d'échelle notamment (armée suisse, transports ferroviaires, routes nationales, protection de l'environnement, etc.).

Sauf à recevoir des financements venant de la Berne fédérale, les cantons préservent jalousement leur autonomie de décision. Preuve de cette volonté d'indépendance: la [Conférence des directeurs cantonaux des finances](#) s'est donné pour mission de «*coordonner les demandes des cantons et de défendre leurs intérêts vis-à-vis de la Confédération*». Même méfiance larvée à l'égard de Berne chez les conseillers d'Etat responsables des affaires sociales.

En revanche, l'attitude se fait plus coopérative chez les directeurs de l'agriculture, chez ceux des transports publics et des travaux, chez ceux encore de l'aménagement du territoire et de l'environnement: ils veulent simplement «*promouvoir et coordonner la collaboration entre les cantons d'une part et la Confédération et les cantons*

*d'autre part*». On imagine que la participation fédérale au financement des politiques agricole, ferroviaire et environnementale notamment n'est pas étrangère à tant d'aménité cantonale.

### **La péréquation financière consentie**

La péréquation financière a pour but de mieux répartir les ressources des cantons et de la Confédération, en vue d'améliorer la situation des «*cantons bénéficiaires*» par des paiements compensatoires venant des «*cantons contributeurs*» et de la Confédération. L'ensemble du mécanisme, relativement compliqué et d'une équité discutable, conduira en [2016](#) à des paiements compensatoires nets pour un total de 3,246 milliards de francs.

Plus d'un tiers de cette somme, soit 2,3 milliards, sera versé au titre de la péréquation des ressources cantonales tandis que 718 millions contribueront à compenser les charges géo-topographiques (montagne) et socio-démographiques (villes et agglomérations), arbitrairement considérées comme égales - comme si les coûts des régions urbaines n'étaient pas nettement supérieurs dans l'ensemble du pays à ceux des zones d'altitude.

Les cantons les plus riches, Zoug et Schwyz en tête, se plaignent d'avoir à régler une facture relativement élevée, de l'ordre de 2'800 et 1'200 francs par habitant et par an pour les

deux cantons précités. Ils oublient de mentionner qu'ils ont aussi le plus fort potentiel de ressources, calculé selon la capacité économique et fiscalement exploitable de chaque canton. Ils oublient aussi de considérer que leurs ressources effectives sont diminuées par leur pratique avérée d'une concurrence fiscale relativement agressive.

Du coup, ils payent tout naturellement le prix fort de la solidarité fédérale contrainte et se sentent autorisés à couper dans les dépenses les plus utiles, pour la formation notamment ([DP 2093](#)).

### **La décharge fiscale le plus souvent mal compensée**

La diminution de la charge fiscale des personnes physiques et surtout morales compte parmi les revendications les plus persévérantes de la droite. Elle soutient avec constance que tout allègement permet d'attirer et de retenir des activités économiques dans les cantons et les communes, et contribue à multiplier les emplois et les contribuables sur leur territoire.

Et quand une incontournable réforme de l'imposition des entreprises se dessine, telle la [RIE III](#) dont le Conseil des Etats s'occupera dès la session de décembre prochain, la sous-enchère cantonale bat préventivement son plein. Les cantons de Genève et de Vaud ont pris les devants, articulant des taux d'imposition des entreprises bien inférieurs à ce

qui pourrait devenir une règle si l'harmonisation fiscale concernait aussi bien la matière que la forme.

Suite à une entente entre les présidents actuel et précédent du Conseil d'Etat, le gouvernement vaudois a ficelé un très habile «[paquet social et fiscal](#)» qui a reçu cet automne une large approbation de la part du Grand Conseil, y compris de la part des députés [socialistes](#). Le POP n'a pas manqué de lancer un [référendum](#) sur lequel, s'il devait aboutir, les citoyens vaudois donneraient leur avis bien avant que le très déséquilibré projet fédéral de RIE III n'ait terminé son parcours parlementaire et probablement référendaire. Et tout juste avant l'entrée en vigueur, prévue pour septembre 2016, de la première des compensations sociales, celle qui concerne les allocations familiales.

Pour préserver l'intégralité du

paquet fiscal et social, une clause de sauvegarde prévoit qu'en cas d'échec en votation populaire de l'un des éléments qui le composent, le Conseil d'Etat présente dans les six mois «*un rapport accompagné des propositions de mesures jugées nécessaires pour rééquilibrer la réforme au niveau cantonal*». Un rapport analogue serait attendu en cas de refus de la loi sur la RIE III, par les Chambres ou par le peuple, empêchant l'entrée en vigueur de la réforme en 2019/2020.

Ceci dit, la stratégie des autorités vaudoises, qui auront fait preuve de zèle à la fois dans le temps et quant au fond, mise sur un double succès qui lui vaudrait une double récompense: avantage dans la course à la sous-enchère fiscale intercantonale d'une part et, d'autre part, progrès en matière d'allocations familiales, de contributions à l'accueil de jour, de limitation du poids des primes de l'assurance-maladie, dont le montant ne devrait plus

dépasser 10% du revenu des ménages, conformément à une initiative du PSV intégrée dans le volet social du fameux paquet adopté à fin septembre dernier.

La majorité des budgets cantonaux pour 2016 présentent un excédent de dépenses ordinaires, à l'image du budget de la Confédération. Les débats parlementaires s'annoncent plus ou moins paisibles; les plus mouvementés sont attendus à Genève où la gauche et le MCG menacent de former un front commun du refus. Au niveau fédéral et dans nombre de cantons, des programmes d'économies, de consolidation, de stabilisation taillent notamment dans les dépenses pour la formation, la recherche et l'aide sociale, en vue de faire face à des diminutions de recettes en bonne partie provoquées par l'allègement de la charge fiscale, de celle des entreprises en premier lieu ([DP 2100](#)).

## Finances genevoises: Un triste (E)tat

Le blocage paraît complet. Et pourtant une autre démarche est possible

---

Invité: Jean-Marie Delley - 11 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28406>

Pour préparer le [budget 2016](#), le Conseil d'Etat genevois est parti d'un postulat non négociable: dans un futur très proche, les recettes vont connaître une réduction inévitable; il faut par

conséquent réduire les dépenses afin d'équilibrer les comptes.

Il propose donc un train de mesures pour réaliser des économies: réduction de 5% de

la masse salariale, passage de 40 à 42h de travail hebdomadaire pour les fonctionnaires. Il envisage d'autres pistes comme la réduction de la part patronale aux cotisations du 2e pilier.

Considérons d'abord la baisse annoncée des recettes.

Certains [syndicats](#) rejettent en bloc l'ensemble du message du Conseil d'Etat, y compris son analyse fiscale. C'est un peu court. Il s'agit en effet de prendre acte du fait que de nombreuses décisions pourtant essentielles sont désormais prises hors du canton, qu'on le veuille ou non. Les injonctions de l'OCDE qui conduisent à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), la concurrence fiscale entre les cantons qui pousse ces derniers à fixer des taux d'imposition proches de 13% seulement et la difficulté à mettre en œuvre un modèle global de taxation du revenu des capitaux en sont des exemples concrets. Il faut bien constater aussi que la volonté politique majoritaire de baisse des impôts a reçu régulièrement le soutien du peuple.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat paraît bel et bien contraint de miser sur des économies, en particulier sur le court et moyen terme.

Cela ne doit cependant pas empêcher une réflexion de fond sur le modèle fiscal global que nous souhaitons. Mais cette réflexion n'a pas à être menée par les seuls fonctionnaires, puisqu'elle concerne bien tous les citoyens. A eux de se mobiliser, dans le cadre des partis politiques et/ou du monde associatif pour prendre en main leur destin plutôt que de le subir!

Quoi qu'il en soit, ces éventuelles (r)évolutions prendront du temps et ne sont pas en phase avec le rythme qui nous est aujourd'hui imposé.

Revenons donc aux dépenses. Force est de constater que les propositions du Conseil d'Etat – réductions linéaires des salaires, du nombre de fonctionnaires, des budgets – sont d'une indigence intellectuelle inquiétante. Le gouvernement se comporte en petit gestionnaire comptable au lieu d'assumer ses responsabilités, qui seraient de défendre une vision, de fixer un cap ainsi que des priorités et enfin de cibler les moyens alloués.

Les fonctionnaires feraient bien de prendre le Conseil d'Etat au mot, lui qui se dit ouvert à d'autres pistes d'économies. Parmi celles-ci, citons-en deux principales.

D'abord la réforme de l'organisation territoriale. Tout le monde à Genève connaît les incroyables doublons Ville / Etat et les réticences de certaines communes à participer à l'effort collectif. Malgré cela, les alliances d'intérêts pourtant opposés bloquent toute réforme qui générerait des économies bien plus importantes que ce qui est visé actuellement. Quand le Conseil d'Etat aura-t-il enfin le courage de traiter ce dossier pourtant essentiel pour Genève?

Ensuite l'organisation de l'Etat. Il y a plusieurs années, la

«nouvelle gestion publique» était à la mode. Il s'agissait d'une idée novatrice consistant à déléguer aux équipes de terrain l'organisation de leur travail et la gestion de leurs budgets sous la supervision d'un Etat qui se concentrerait sur les objectifs et l'évaluation. Repoussée idéologiquement d'un côté, dévoyée en une sauce néolibérale à seule fin d'économies de l'autre, elle s'est perdue, laissant l'Etat se réorganiser jusqu'à atteindre aujourd'hui un niveau d'inefficacité peu commun.

Les étages hiérarchiques se sont multipliés, les petits chefs pullulent, les juristes édictent directives et autres recommandations que des «communicants» sont chargés de faire connaître, des unités entières censées être au service de l'administration finissent par ne servir plus qu'elles-mêmes, chaque initiative génère une telle paperasse de contrôle qu'il devient préférable de ne plus avoir du tout d'idées!

L'immense majorité des fonctionnaires – qui a à cœur de bien faire son travail – déplore cette situation ubuesque qu'elle vit tous les jours. Le Conseil d'Etat aura-t-il le courage d'entamer un vrai dialogue avec ses employés, de s'appuyer sur leurs compétences et leur connaissance du terrain pour mener une réforme de fond qui devient urgente?

Nous sommes aujourd'hui dans un triste état, avec et sans majuscule. Cette énième crise

sera-t-elle celle qui nous offrira que nous soyons?  
l'opportunité de nous remettre  
en question, à quelque niveau

*Jean-Marie Delley est  
professeur de mathématiques  
au Collège de Genève*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Le Conseil des Etats, bastion anti-UDC**

[http://www.politik-stat.ch/srw2015CH\\_fr.html](http://www.politik-stat.ch/srw2015CH_fr.html)

### **Mais comment donc contrer l'UDC?**

<http://www.domainepublic.ch/articles/28374>

<http://www.editions-universite-bruxelles.be/fiche/view/2709>

[http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2015/11/05/la-passion-selon-pierre-hassner\\_4803996\\_3232.html](http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2015/11/05/la-passion-selon-pierre-hassner_4803996_3232.html)

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/inspection-paritaire-entreprises-lunanimite/story/11620569>

### **Schengen, un atout majeur pour notre sécurité**

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:42000A0922\(02\):fr:HTML](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:42000A0922(02):fr:HTML)

[http://www.ezv.admin.ch/faq/04694/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDeIN9fGym162epYbg2c\\_JjKbNoKS6A--](http://www.ezv.admin.ch/faq/04694/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDeIN9fGym162epYbg2c_JjKbNoKS6A--)

### **Formation professionnelle: mythes et réalités**

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Bildung/Berufsbildung-als-weltweiter-Exportschlager>

[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/loehne/anforderungsviveau\\_des\\_arbeitsplatzes.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/loehne/anforderungsviveau_des_arbeitsplatzes.html)

<http://blog.tagesanzeiger.ch/politblog/index.php/30851/dauerpropaganda-der-berufslehre/>

### **Haro sur la statistique**

<http://www.domainepublic.ch/articles/27444>

[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20153433](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153433)

[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20153439](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153439)

[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20153843](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153843)

### **La souveraineté financière cantonale au prix fort**

[http://www.unifr.ch/ius/federalism\\_fr/surlefederalisme/federalisme\\_suisse](http://www.unifr.ch/ius/federalism_fr/surlefederalisme/federalisme_suisse)

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a3>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a129>

<http://www.fdk-cdf.ch/fr-ch>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/41561.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/28062>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/4755.pdf>

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/gc/fichiers\\_pdf/2012-2017/239\\_Texte\\_CE\\_2.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/239_Texte_CE_2.pdf)

<http://www.ps-vd.ch/publications/presse/2015/1823-paquet-social-et-fiscal-le-canton-sengage-pour-lavenir-et-accepte-linitiative-socialiste-pour-limiter-le-poids-des-primas-maladie>

<http://www.popvaud.ch/site/?p=2279#more-2279>

<http://www.domainepublic.ch/articles/28384>

**Finances genevoises: Un triste (E)tat**

<http://ge.ch/finances/projet-de-budget-2016>

<http://www.cartel-ge.ch/>